



Communiqué de presse

Prédation lupine en Creuse : Une bataille gagnée, mais pas la dernière

La Confédération Paysanne Creusoise acte que seule la commune de Gentioux Pigerolles sera classée en cercle 1 dans le département pour cette année 2026. Cette victoire a été possible par la forte mobilisation de la Confédération paysanne 23 dans les différentes commissions départementales présidées par la Préfecture, où la question de la prédation lupine est travaillée.

Désormais les éleveurs et éleveuses ovins de cette commune pourront disposer de d'aides financières et d'un accompagnement technique supplémentaires pour la nécessaire protection de leurs troupeaux :

- aides pluriannuelles à l'investissement à hauteur de 31 000 € en cercle 1 au lieu de 13 000 € en cercle 2
- prime au gardiennage renforcé qui correspond à une aide au surplus de temps que passe l'éleveur à la surveillance de son troupeau
- possibilité d'embaucher sur une durée définie en bénéficiant d'une subvention à hauteur de 80% du salaire

La Confédération paysanne 23 considère que cette première reconnaissance officielle de la prédation lupine et de ses impacts pour nos élevages doit permettre ouvrir la voie à l'élargissement de ce cercle 1 aux autres communes du Plateau de Millevaches où des attaques ont eu lieu. C'est pour obtenir cet élargissement que nous portons aujourd'hui un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Creuse, mais également deux recours hiérarchiques auprès des Ministres en charge de la question de la prédation lupine, à savoir de Madame la Ministre de l'Agriculture et de Monsieur le Ministre de la Biodiversité.

Nous dénonçons également ici, la position délétère tenue par le syndicat majoritaire FDSEA 23 qui en s'arcboutant sur l'argument de « non protégeabilité du territoire » prive les éleveurs et éleveuses ovins d'une aide financière et technique indispensable au maintien d'une activité d'élevage plein-air sur le Plateau de Millevaches.

Nous réaffirmons que protection et tir de défense ne s'opposent pas. Ils sont complémentaires. Mais c'est une erreur de considérer que seuls les tirs de protection seront la solution pour sauver les élevages plein air.

La Confédération paysanne de Creuse n'abandonnera pas ce dossier dans les prochain mois et continuera de défendre les éleveurs et éleveuses de Creuse car c'est sa mission première.

Contacts :

Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23, Eleveur laitier à Nouzerine, 06 32 91 64 22

Sylvain Tilleul, membre du Bureau de la Confédération paysanne 23, Eleveur ovin viande à Bord St Georges, 06 98 09 35 67